

## DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Depuis le 1er janvier 2005, une armoire DMS peut accueillir les produits suivants que seul le gardien est habilité à disposer à l'intérieur du local :



Les acides, les solvants, les aérosols, les phytosanitaires, les combustibles (engrais), les bases, les peintures, vernis et graisses, les tubes fluo ou néon, les extincteurs, les filtres à huile et à carburant, les huiles végétales.



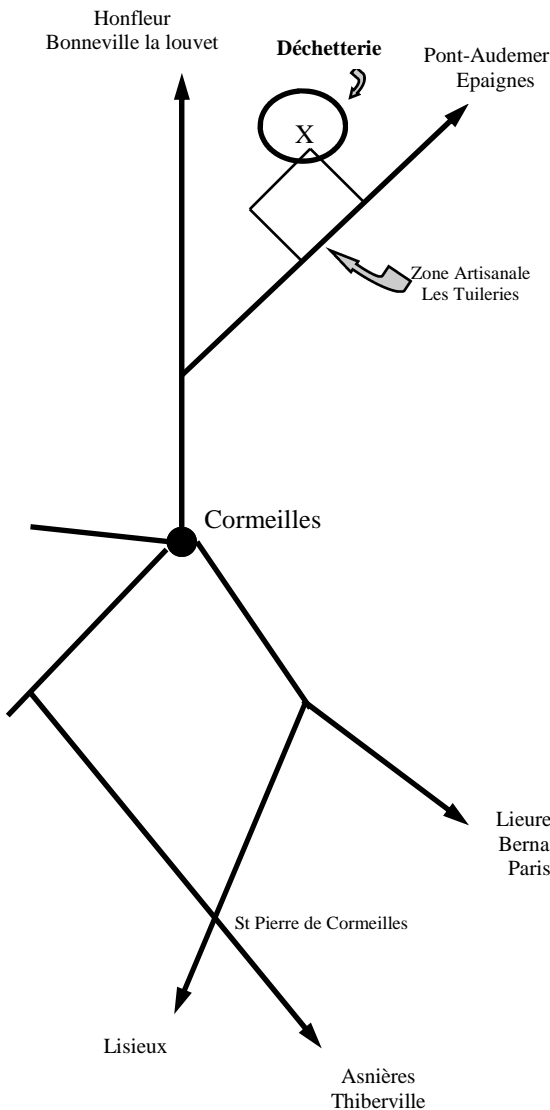
### Renseignements utiles

Le règlement intérieur est à votre disposition.

L'accès à la déchetterie est réservé **exclusivement aux habitants de la Communauté de Communes du Canton de CORMEILLES.**

L'accès à la déchetterie est limité aux véhicules de tourisme (avec remorque éventuelle), à tout véhicule de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 m.

Les usagers devront obligatoirement se présenter au gardien dès leur arrivée, et justifier de leur domicile au moyen d'une pièce d'identité et d'une quittance à leur nom et adresse (électricité, téléphone, taxe habitation ...).



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CANTON DE CORMEILLES**

# DÉCHETTERIE

## Horaires d'ouverture



**Un gardien sur le site  
pour vous accueillir,  
vous guider  
et vous conseiller...**



Communauté de Communes  
Canton de Cormeilles

14 place du Mont Mirel  
27260 CORMEILLES  
Tel : 02.32.56.08.95  
Fax : 02.32.42.32.66  
4c@cormeilles.com  
www.cormeilles.com

# JE DÉPOSE À LA DÉCHETTERIE

## Mes déchets recyclables :



⇒ **Colonne verte** : bouteilles et pots en verre

⇒ **Colonne PAREC** : gros cartons



⇒ Les vêtements et textiles usagés ou inutiles

## Mes piles et batteries de voiture



## Mes déchets verts :

⇒ Tontes de pelouse de moins de 48 heures,  
⇒ Branchages et déchets de jardins.



## Mes déchets encombrants :



## Mes gravats et matériaux de démolition



## L'huile de vidange



⇒ **Mes consommables informatiques** : toner, cartouches d'encre...

⇒ **Le BOIS** : palettes, planches, souches, meubles, portes sans verre, aggloméré, contre-plaqué sans verre ni plastique ou métal...

## Le Placo-Plâtre<sup>2</sup>



# HORAIRES D'OUVERTURE

**OUVERTE TOUTE L'ANNÉE  
AUX HABITANTS DU CANTON DE CORMEILLES  
(RÉSIDENTS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES)**

## Horaires du 15 novembre au 15 mars

**Lundi**  
**Mercredi** de 13 h à 17 h  
**Vendredi**

**Mardi** de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h  
**Jeudi**

**Samedi** de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h

## Horaires du 16 mars au 14 novembre

**Lundi**  
**Mercredi** de 14 h à 18 h  
**Vendredi**

**Mardi** De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
**Jeudi**

**Samedi** de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h

**Sauf jours fériés**

02.32.41.44.78

## DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES EN FIN DE VIE (DEEE)

Une nouvelle filière est mise en place afin de récupérer vos appareils électriques et électroniques usagés et de recycler leurs pièces, voyez avec le gardien où les déposer à la Déchèterie...

- ◆ **Les Gros électroménagers Froid** (réfrigérateur, congélateur...)
- ◆ **Les Gros Electroménagers Hors Froid** (appareils de lavage et de cuisson, chauffage et équipements de ventilation...)
- ◆ **Les Petits Electroménagers** (aspirateur, fer à repasser, cafetières, sèche-cheveux, friteuse, les outils électriques et électroniques...)
- ◆ **Les Equipements Informatiques et de Télécommunication** (ordinateurs, imprimantes, photocopieur, téléphone, consoles de jeux...)

## JE NE DÉPOSE PAS À LA DÉCHETTERIE



Les ordures ménagères

Les déchets industriels



Les explosifs ou fusées sont interdites ainsi que fumer à l'intérieur de la Déchèterie



Les produits pharmaceutiques



Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif.

